

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**Déclaration de M. Abderrazzak LAASSEL,  
Ministre Plénipotentiaire**

**Deuxième Comité Préparatoire de la Conférence d'Examen du Traité  
de Non Prolifération Nucléaire de 2010**

\*\*\*\*

**Module 1 : Questions relatives à l'application des dispositions du Traité,  
concernant la non prolifération des armes nucléaires, le désarmement  
et la paix et la sécurité Internationales**

**Genève, le vendredi 2 Mai 2008**

## **Monsieur le Président,**

La Délégation du Royaume du Maroc saisit l'occasion de l'examen du module I du Comité préparatoire de la Conférence d'examen 2010 pour réaffirmer sa conviction que le Traité de Non prolifération Nucléaire demeure la pierre angulaire du régime de non prolifération nucléaire dont l'objectif ultime est d'aboutir à un désarmement nucléaire complet de manière transparente et vérifiable. La réalisation de cet objectif est subordonnée à la mise en œuvre effective de toutes les dispositions du Traité et à son universalisation en préservant l'équilibre entre ses trois piliers que sont le désarmement nucléaire, la non prolifération et la coopération entre les Etats parties pour les utilisations pacifiques.

## **Monsieur le Président,**

Bien qu'un constat d'impasse est prépondérant au niveau du désarmement nucléaire, la communauté internationale a assisté, ces dernières années, à des déclarations unilatérales de moratoires sur la production des matières fissiles, à la réduction des arsenaux nucléaires et aucun Etat nucléaire n'a procédé à des tests nucléaires à chaud depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle. Partant de ces considérations, l'on est en droit de nourrir l'espoir qu'un véritable retour du désarmement au centre de l'Agenda international n'est entravé que par une certaine frilosité politique artificielle et que la vision selon laquelle la possession de l'arme nucléaire représente une force de dissuasion est entrain de s'effriter face au réalisme politique dont la preuve est apportée que l'utilisation d'une telle arme aussi bien onéreuse que destructrice n'est plus possible de nos jours sans courir le risque de s'autodétruire ou du moins se mettre au ban de la communauté internationale. Par ailleurs, la rétention de ce genre d'armement dans les arsenaux militaires ne peut qu'augmenter le risque qu'ils échouent entre les mains des acteurs non étatiques ce qui représente une menace considérable à la paix et la sécurité mondiales et exacerbe la menace de terrorisme nucléaire.

L'absence de test nucléaire à chaud depuis près d'une dizaine d'années et l'achèvement quasi total du système de vérification ont rendu non justifié le retard opéré dans l'entrée en vigueur du TICEN et ne laissent aucune excuse plausible, notamment aux 9 Etats listés dans l'annexe de II, pour continuer à empêcher son entrée en vigueur. Dans le même ordre d'idées, les déclarations de moratoires sur la production des matières fissiles ainsi que la réduction unilatérale des arsenaux nucléaires doivent être couplés avec la transparence requise et la volonté politique afin de permettre l'enclenchement de négociations franches et sérieuses d'un instrument juridiquement contraignant et vérifiable interdisant de manière solennelles la production de matières fissiles et permettant la reconversion des stocks vers les utilisations pacifiques. Ces deux mesures sont de nature à paver la voie vers un véritable désarmement nucléaire et nous formulons le souhait que la Conférence d'examen de 2010 soit l'occasion pour décider des mesures concrètes en vue de la réalisation de cet objectif.

**Monsieur le Président,**

Lors de la Conférence d'examen de 2000, les Etats Nucléaires se sont engagés, dans le cadre d'un plan d'action en 13 points à ne pas utiliser l'arme nucléaire à l'encontre des Etats parties au TNP et à les protéger contre toute attaque par ces armes venant de pays non partie, en contre partie de l'engagement des Etats Non Nucléaires à renoncer à l'acquisition, le développement ou le transfert des armes nucléaires conformément aux dispositions du Traité, notamment l'article 2. Il est donc urgent de formaliser cet engagement et d'enclencher des négociations inclusives, franches et transparentes d'un instrument juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité dans le cadre du forum multilatéral dédié au désarmement qui est la conférence du désarmement, de dépasser le blocage qui sévit au sein de la CD depuis une décade et restaurer la confiance entre ses membres. Le Royaume du Maroc estime que la Conférence d'Examen de 2010 doit prendre une décision concrète à cet effet.